

## PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNIEU (ISERE)

L'an deux-mil-vingt-et-un le vingt du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Céline REVOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 15 janvier 2021

*Présents (dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal) : Céline REVOL (Maire), Chantal PEGOUD, Bernard TRILLAT, Martine RIZZON, Marc RIBET (Adjoint), Yves DURET, Georges GRANGE, Régine COMBE, Noël CASTE, Bernard PIERRE, Louis LE GUILLOU, Agnès BURAI, Nathalie MORETTI, Béatrice JACQUET, Édith ROUX, Nathalie FAVRE, Aurélie BLAUD, (conseillers municipaux).*

*Pierre GOLDIN, prend part au Conseil en cours de séance, Fabrice DANNA s'absente en cours de séance (pouvoir à Chantal PEGOUD).*

Secrétaire de séance : Céline REVOL

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et sept minutes en remerciant les Conseillers de leur présence pour cette première séance de l'année et en présentant ses vœux de bonne santé, de bonheur et de réussite professionnelle et personnelle, en faisant le vœux que nos défis se réalisent et se concrétisent et que de nouveaux projets voient le jour. Le Maire précise que la fin de séance sera l'occasion d'un moment de partage (adapté aux conditions sanitaires) des galettes de la boulangerie Trillat-Rabilloud par cette participation collective à l'opération « brioches » pour laquelle l'entreprise reverse un euro par fève restituée à l'effigie des CCAS d'Aoste, Chimilin et Romagnieu, au bénéfice de chaque CCAS concerné, en saluant cette belle initiative.

### **Préambule**

Le Maire donne un bref aperçu des activités de la commune depuis la dernière assemblée, avec de nombreux rendez-vous malgré la « trêve de fin d'année », et notamment une activité urbanistique assez soutenue. Une rencontre avec une entreprise paysagiste pour le projet d'aménagement du jardin du Clos de la Cure a permis d'avoir une idée plus précise du besoin de prévision budgétaire.

Un rendez-vous avec le SICTOM a permis d'échanger autour de l'avenir de la collecte volontaire et collective et fera l'objet d'une information plus précise de l'Assemblée lors d'une prochaine séance faute d'éléments essentiels à la prise de décision.

### **Vente de l'ancienne école de la Bruyère** (délibération 2021-001)

Le Maire rappelle que suite à la délibération du 14 octobre 2020 (délibération 2020-063) actant la décision de vendre cet ensemble foncier en donnant priorité d'achat à l'association Relais du Guiers et de l'Ainan, (Entraide internationale), cette dernière a décliné l'offre d'achat et n'a pas souhaité non plus validé le principe de reprise par le Département pour étalonnage de l'achat foncier par l'association, ne souhaitant pas avoir de charges locatives ni de statut de bailleur. Cette décision leur appartient et s'est faite en connaissance de cause et notamment en sachant que dans cette optique, la commune se tournerait alors vers d'autres acheteurs, ce qui a donc été fait.

Un preneur s'est manifesté avec une proposition d'acquisition et le souhait de prendre possession des lieux assez rapidement en garantissant la reprise du bail locatif pour le logement occupé.

L'association a été informée de ce projet de cession, en a pris acte et a communiqué largement auprès des communes pour trouver un autre lieu d'accueil gracieux correspondant à leurs besoins. Le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier de l'acquéreur.

Pierre GOLDIN prend part à la séance à 19h13, portant ainsi complétude de l'Assemblée.

Le Maire confirme donc que le bail du locataire sera repris aux mêmes conditions et que la salle de gymnastique restera en location avec participation financière modeste pour couvrir les frais de fonctionnement du local. De même, l'acquéreur, Madame BLANCHON, ancienne habitante de la commune, a pour projet d'en faire son domicile tout en tenant à contribuer au maintien des associations sur la commune en limitant les participations financières au seul besoin de recouvrement des frais de fonctionnement de ces locaux.

Régine COMBE demande si un accord a été trouvé avec cet acquéreur afin que l'association Entraide soit maintenue dans les locaux ; le Maire répond qu'à ce jour, rien n'est convenu entre les parties. Régine COMBE demande la lecture du courrier de l'Entraide, ce que fait le Maire.

Yves DURET ajoute que la difficulté réside dans la recherche de gratuité d'un local.

Régine COMBE fait part de son regret face à l'impossibilité probable de ne pouvoir trouver de solution solidaire. Le Maire répond qu'il est difficile d'entendre que la commune ne fasse pas preuve de solidarité alors que le sujet est étudié depuis longtemps, et que la priorité d'achat leur a été donnée, que plusieurs solutions ont été envisagées et proposées, au final beaucoup de temps et d'énergie consacrés à défendre leurs intérêts. Le Maire rappelle qu'il s'agit de leur choix et que nous devons le respecter sans jugement aucun, et précise que si d'autres communes sont prêtes à les accueillir gracieusement, cela est toujours possible.

Nathalie MORETTI conforte ces propos en rappelant qu'ils connaissent les conditions de cession de ce bien depuis longtemps.

Chantal PEGOUD rappelle, de même, que ce projet de vente pour financer la réhabilitation de l'ancienne cure avait déjà été reporté, et qu'il n'est pas possible de laisser un patrimoine se dégrader sans aucune décision.

Yves DURET demande le devenir de l'Algéco qui date de plus de 30 ans, Le Maire précise être en contact avec le Département fournisseur de ce bâtiment modulaire pour connaître les modalités d'enlèvement.

Bernard PIERRE demande si cet Algéco peut être vendu ? Noël CASTE et Bernard TRILLAT souligne les difficultés liées à la présence éventuelle de plaques d'amiante.

Régine COMBE précise la difficulté de se positionner en qualité de nouveaux élus, et tient à préciser qu'au moment du vote pour cette cession, elle était persuadée que l'Entraide bénéficierait de ce bien et que l'orientation de son vote n'aurait pas été forcément la même si avait été envisagé l'absence de maintien de l'association dans ces locaux. Le Maire répond que lorsque la priorité d'achat leur a été proposée, c'était en toute bonne foi et que personne n'avait alors envisagé qu'ils ne se porteraient pas acquéreur.

Régine COMBE fait part de son sentiment de désolation de voir une association à caractère humanitaire faire face à ce type de difficultés.

Le Maire conclut en affirmant avoir fait tout ce qui était possible, sans compter ses heures de négociations avec le Département, au final beaucoup d'énergies ont été déployées, le travail a donc été fait. Néanmoins, aujourd'hui, sans apporter aucun jugement, ils n'ont pas non plus fait de démarches de leur côté, pour vérifier leurs capacités d'emprunt, pour se projeter sur un achat, mais encore une fois c'est leur choix et n'avons pas à juger leur décision.

Yves DURET demande si une participation financière par toutes les communes de leur secteur d'intervention pourrait être mise en place.

Fabrice DANNA étant d'astreinte professionnelle, s'absente à 19h30 en laissant son pouvoir à Chantal PEGOUD.

Yves DURET se désole du constat, sur certaines communes, de locaux vacants qui sont fermés et vides depuis plusieurs et qu'il faudrait pouvoir solliciter les propriétaires.

Pierre GOLDIN rappelle que ce n'est pas à la commune et aux conseillers municipaux de faire cette démarche mais bien à l'association concernée.

Céline REVOL ayant un rendez-vous avec la Présidente des VDD la semaine prochaine, elle lui fera part de ces éléments.

Bernard PIERRE souligne la difficulté de responsabilité à ne pas négliger et accentuant la réticence toute légitime à mettre à disposition un vieux local.

Noel CASTE précise que le futur acquéreur n'est pas non plus à un mois prêt, et qu'ils ne sont pas non plus en procédure d'expulsion.

Nathalie MORETTI demande s'ils sont dans l'optique de poursuivre leur activité, le Maire répond par l'affirmative en précisant toutefois que, dans le contexte sanitaire, ils font face, eux aussi, à une baisse d'activité et de motivation.

Le Maire recadre les échanges en précisant que la lecture des 2 courriers a été faite, que la décision avait été prise de vendre ce bâtiment, qu'aujourd'hui nous avons un acquéreur, et demande donc à l'Assemblée de se positionner.

Régine COMBE demande à connaître le délai maximum laissé à l'association Entraide pour son départ des lieux avant de voter. Le Maire répond que cette information n'est pas connue, que c'est à l'acquéreur de prendre cette décision mais dans tous les cas, ils auront jusqu'au mois d'avril.

***Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve la proposition d'achat de de Madame BLANCHON Pascale pour l'acquisition de l'ensemble foncier de l'ancienne école de la Bruyère, au prix fixé par les domaines, à savoir 130 000€, et charge le Maire des formalités liées à cette décision et notamment de signer l'acte notarié correspondant à cette cession.***

Le Maire remercie l'Assemblée, précise qu'une lettre officielle à l'association Entraide sera faite au plus vite et que le Conseil sera informé de l'avancée des modalités de cette cession lors du prochain Conseil.

#### **Modification de la délibération de location d'une nacelle à Aoste** (délibération 2021-002)

Le Maire rappelle la délibération 2020-091 du 09 décembre 2020 portant sur la location d'une nacelle avec chauffeur pour la pose et la dépose des illuminations.

Le tarif précisé sur la convention correspondante était de 380€ la journée et de 280€ la demi-journée. Ce tarif avait été interprété comme totalisant une journée pour 2 interventions distinctes par demi-journées, or ce n'est pas le cas. Il convient donc de rectifier cette délibération pour en modifier le montant qui se trouve porté à 560€ pour la totalité.

***Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve cette rectification, Dit que la délibération 2020-0941 est ainsi modifiée pour porter le montant de la dépense à 560€ et charge le Maire des formalités liées à cette décision.***

### **Contrat de maintenance pour la vidange des fosses du lac** (délibération 2021-003)

Le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de renouveler le contrat de maintenance annuelle avec la société Aoste Vidange, pour l'entretien des fosses d'assainissement de la base de loisirs. Le tarif s'entend par roulement de camion de 8m<sup>3</sup> au tarif forfaitaire de 122<sup>€HT</sup> (146,60<sup>€TTC</sup>) avec un besoin d'intervention en pleine saison de 1 à 2 rotations par semaine.

Bernard TRILLAT précise qu'en week-end, une majoration est appliquée portant le forfait à 125<sup>€HT</sup> (150<sup>€TTC</sup>) impliquant un suivi assidu pour limiter les interventions en week-end. Il précise que cette gestion représente quand même environ 10 000<sup>€</sup> par an.

Yves DURET demande où se localise le site de déversement, Bernard PIERRE répond qu'il est situé au Près-Saint-Martin vers Pravaz.

***Entendu l'exposé du Maire et de son Adjoint, le Conseil, à l'unanimité, approuve le contrat de maintenance proposé pour la vidange des fosses du lac, Décide de confier cette prestation à l'entreprise Aoste Vidange pour la somme forfaitaire de 122<sup>€HT</sup> (146,60<sup>€TTC</sup>) par camion de 8m<sup>3</sup> avec majoration en week-end portant le tarif à 125<sup>€HT</sup> (150<sup>€TTC</sup>) par intervention et charge le Maire des formalités liées à cette décision.***

### **Groupement d'achat de masques solidaires au printemps 2020** (délibération 2021-004)

Le Maire rappelle au Conseil qu'au printemps 2020, une opération de confection de masques en tissus avait été menée conjointement avec la communauté de communes. Le principe solidaire était que les entreprises fournissaient le tissu, d'autres s'occupaient du marquage laser, du conditionnement,...

Le coût pour la commune représente la somme de 1 162,88<sup>€</sup> déduction faite de la participation de l'État à hauteur de 50%, pour un coût unitaire de 1,472<sup>€</sup> par masque.

Le Maire rappelle que ces masques sont été cousus par nos couturières bénévoles, et tient à rappeler qu'il s'agissait à la base d'un projet solidaire entre le Cœur de Chartreuse et quelques élus qui se sont démenés pour trouver du matériel et des bénévoles sans financement. Une des entreprises s'est détachée de l'ensemble des participants pour fournir les tissus en proposant un tissu dit « technique » dont le tarif représente 88% du coût global et dont l'attitude avait tendance à occulter les acteurs de ce projet. Les élus avaient souhaité que les entrepreneurs qui ont mis à disposition leur matériel de précision (laser), leur bâtiment et leur temps, soient à minima indemnisés. Ce dédommagement ne représentant que 4,1% du coût global.

Le Maire rappelle que beaucoup se sont mobilisés dans un véritable élan de solidarité, à l'instar de l'entreprise CARRE qui a acheté les cartons pour les offrir dans le cadre de cette opération, les couturières bénévoles, ... Céline REVOL tient à remercier tous les entrepreneurs qui ont fait preuve d'une vraie générosité et solidarité.

Nathalie MORETTI souligne que ces informations pourraient faire l'objet d'un article dans la presse et s'étonne du caractère opportuniste de l'entreprise en se demandant s'il n'y avait pas d'autres entreprises en capacité de fournir le tissu.

Régine COMBE précise qu'il s'agissait effectivement d'un tissu particulier sur feuille de papier, qu'elle a pu en faire le constat faisant partie des couturières bénévoles, et qu'il serait intéressant de connaître la plus-value ou moins-value opérée sur ce tissu.

Le Maire répond ne pas avoir envie de perdre plus d'énergie face à ce constat désolant et demande au Conseil de valider la convention correspondante par régularisation pour que les VDD puissent mettre en paiement les participations des communes.

*Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve la convention de groupement d'achat de masques solidaires du printemps 2020 avec les VDD, et la participation financière de la commune à cette opération à hauteur de 1 162,88€ et charge le Maire des formalités liées à cette décision.*

#### **Programme de travaux de voirie 2021** (délibération 2021-005)

Le Maire précise que ces chiffres seront repris en commission finances pour l'élaboration du budget et laisse ensuite la parole à son Adjoint, Bernard TRILLAT pour la présentation de ce dossier. Est alors mis en avant le besoin prioritaire de travaux de voirie à Priolaz sur 350 mètres linéaires en partant de la RD82 avec la mise en place de 30 mètres de tuyau de diamètre 200 avec un regard de chaque côté pour la gestion des eaux pluviales.

Pierre GOLDIN s'étonne du dimensionnement de ce tuyau, Bernard TRILLAT précise que cela ne concerne qu'un côté de la voie, Céline REVOL propose de prévoir le diamètre supérieur.

Dans la continuité du chemin de Priolaz, la traversée de la voie jusqu'au champ Landrin sera équipée en tuyau de diamètre 500 sur 7,5ml pour être dirigé vers le Guindan.

Au total, ces travaux sont estimés à 5 039,33<sup>€HT</sup> auxquels il convient d'ajouter la réalisation d'un revêtement en enrobé sur les 350 mètres linéaires pour 34 595,16<sup>€HT</sup> portant ainsi le total de travaux pour le chemin de Priolaz à 39 634,49<sup>€HT</sup> (47 561,49<sup>€TTC</sup>).

Yves DURET précise que l'enrobé est très cher mais durable

Pierre GOLDIN demande si a été vérifiée la prévision des constructions pour éviter les traversées de tranchées après enrobement.

Bernard TRILLAT précise que l'enrobé s'arrête juste avant les sites susceptibles d'être construits, et poursuit avec le besoin de panneaux de signalisation à chaque extrémité de la voie pour interdire les poids lourds de plus de 3<sup>T5</sup> à l'exception des tracteurs agricoles. La question de la place disponible pour l'implantation de ce dernier est abordée au regard du coût (266,90<sup>€TTC</sup>/panneau).

Céline REVOL propose de valider les 3 pour en installer 2 dans un premier temps et conserver le 3<sup>ème</sup> en cas de besoin.

Georges GRANGE rappelle qu'avant l'installation d'une signalisation modifiant la réglementation de circulation, un arrêté municipal doit être pris. Le Maire le remercie et prendra un arrêté en vérifiant que cela a été fait pour les précédents panneaux installés.

La 2<sup>ème</sup> partie de travaux concerne le chemin Sous-Boutet, du chemin du Château jusqu'au cimetière, soit un total à reprendre de 120 mètres linéaires d'enrobé pour 15 028,51<sup>€HT</sup> (18 034,21<sup>€TTC</sup>).

En 3<sup>ème</sup> partie, est prévue une tranchée drainante au chemin du Triangle avec 2 drains de chaque côté pour un montant de 3 235,20<sup>€HT</sup> (3 882,24<sup>€TTC</sup>). Céline REVOL précise qu'il n'y a pas vraiment de solution au regard du dénivelé entre cette voie et la départementale au-dessus. Bernard TRILLAT précise qu'un puit perdu existe au niveau du lotissement mais n'est pas suffisant.

Ces travaux d'investissement représentent donc un total de 58 565,46<sup>€HT</sup> (70 278,55<sup>€TTC</sup>), le Maire propose d'arrondir la somme pour inclure le dimensionnement du tuyau en 300 au lieu de 200 pour le chemin de Priolaz sur 30ml.

Bernard TRILLAT poursuit avec la partie des travaux de fonctionnement pour les emplois partiels sur l'ensemble de la commune (pour boucher les nids de poules et traiter le faïençage des routes consistant à répandre un liant (mélange de bitume et d'eau) sur la chaussée et recouvrir ce liant de gravette concassée). Ces travaux représentent 2 tonnes pour la technique manuelle (3 833,71<sup>€TTC</sup>) et 10 tonnes pour les emplois automatiques (3 833,71<sup>€TTC</sup>).

Ces travaux de fonctionnement représentent donc un total de 14 821,26<sup>€HT</sup> (17 785,51<sup>€TTC</sup>),

Le total de ce programme de travaux de voirie pour l'année 2021 est donc soumis ainsi à l'assemblée.

*Entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve le programme de travaux ci-dessus exposé pour un montant maximum arrondi à 74 000<sup>€HT</sup> (88 800<sup>€TTC</sup>) dont 59 178,74<sup>€HT</sup> (71 014,49<sup>€TTC</sup>) réservé à l'investissement, Dit que ces dépenses feront l'objet de prévisions budgétaires correspondantes en section d'investissement et de fonctionnement, et charge le Maire ou son Adjoint en charge de la voirie des formalités liées à cette décision.*

#### **Équipement du nouveau camion communal Master** (délibération 2021-006)

Bernard TRILLAT présente ensuite à l'Assemblée le devis de l'entreprise Isère Services Autos pour l'installation, à destination du nouveau camion Master, d'une rampe, de 2 gyrophares à led avec un triflash led. L'ensemble s'élève à la somme de 890,50<sup>€HT</sup> (1 068,60<sup>€TTC</sup>) en précisant que ces équipements sont obligatoires.

*Entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise Isère Services Autos pour la fourniture et pose de la rampe, de 2 gyrophares et d'un triflash sur le camion communal Master, pour un montant total de 890,50<sup>€HT</sup> (1 068,60<sup>€TTC</sup>), Dit que ces dépenses feront l'objet de prévisions budgétaires correspondantes en section d'investissement, et charge le Maire ou son Adjoint en charge de la voirie des formalités liées à cette décision.*

#### **Acquisition d'une sonorisation mobile et d'un vidéoprojecteur** (délibération 2021-007)

Le Maire présente ensuite le devis de l'entreprise CARRE pour l'acquisition d'une sonorisation mobile avec micro pour les vœux et les cérémonies commémoratives pour la somme de 265,83<sup>€HT</sup> (319<sup>€TTC</sup>).

De même,, pour remplacer le vidéoprojecteur de la mairie devenant obsolète, 2 devis ont été sollicités et sont présentés, celui de l'entreprise CARRE pour un montant de 652,16<sup>€HT</sup> (782,59<sup>€TTC</sup>) et celui de l'entreprise NEWDATA pour 839<sup>€HT</sup> (1 006,80<sup>€TTC</sup>).

Régine COMBE s'étonne que la société MOSAÏC qui a fournit les écoles, n'ait pas été sollicité pour un 3<sup>ème</sup> devis, Chantal PEGOUD répond que Point Bureautique était moins cher (590<sup>€HT</sup>) mais ont déjà eu la partie mobilier scolaire, qu'il est bien de faire travailler tout le monde.

Noël CASTE demande si ces équipements estimés sont tous de même qualité, le Maire répond par l'affirmative en précisant qu'il faudra aussi inclure un pied pour le micro et propose donc de valider le devis de l'entreprise CARRE pour l'ensemble de ces équipements en validant un somme plus large pour intégrer le pied.

*Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise CARRE Électricité pour la fourniture d'un vidéoprojecteur et d'une sonorisation avec micro sur pied pour un montant total maximum de 1 400<sup>€HT</sup> (1 680<sup>€TTC</sup>), Dit que ces dépenses feront l'objet de prévisions budgétaires correspondantes en section d'investissement, et charge le Maire ou sa 1<sup>ère</sup> Adjointe des formalités liées à cette décision.*

#### **Acquisition de 2 ordinateurs et d'un onduleur** (délibération 2021-008)

Chantal PEGOUD expose à l'Assemblée les difficultés de partage de l'espace au sein de la mairie qui comptabilise 3 ordinateurs tous occupés par les agents. Il est donc nécessaire d'équiper le bureau du Maire d'un ordinateur. De même, il est devenu nécessaire de changer de place le serveur bruyant qui représente une gêne et une occupation de l'espace dans les bureaux qui fait déjà défaut. Enfin, pour la mairie, il est nécessaire de changer l'onduleur du poste périscolaire qui ne fonctionne plus.

Madame PEGOUD rappelle ensuite que les ateliers municipaux sont pourvus d'un bureau équipé d'un ancien ordinateur issu d'une récupération de l'ancien parc informatique. Ce matériel devient obsolète, le système d'exploitation n'a plus de mise à jour, cet équipement doit donc être changé pour permettre à notre agent technique de faire la partie du travail de gestion et d'élaboration des massifs et la partie liée à sa fonction d'assistant de prévention des risques professionnels. Un chiffrage de ces équipements a été demandé à l'entreprise NEWDATA qui estime ce besoin à la somme totale de 2 263,40<sup>€HT</sup> (2 716,08<sup>€TTC</sup>).

Chantal PEGOUD précise que ce tarif comprend de même la reprise des anciens écrans, les logiciels antivirus et Microsoft Office Pro ainsi que le contrat de maintenance avec l'extension de garantie de 3 ans.

Noël CASTE demande ce qui a motivé le choix de ne pas prendre des ordinateurs portables en trouvant cela plus pratique pour les réunions et les éventuels déplacements ou formations. Céline REVOL répond que travailler sur clef USB est suffisamment pratique.

Chantal PEGOUD précise qu'il faudra prévoir de même des frais de câblage par l'entreprise CARRE Électricité car le bureau du Maire n'est pas équipé en prises RJ45

Pierre GOLDIN demande si un comparatif a été fait avec les ordinateurs achetés pour les écoles car le tarif actuel lui semble plus élevé. Chantal PEGOUD répond que c'est comparable.

***Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise NEWDATA pour la fourniture de 2 ordinateurs avec reprise des anciens écran, d'un onduleur et les frais de déplacement du serveur, pour un montant total de 2 263,40<sup>€HT</sup> (2 716,08<sup>€TTC</sup>), Dit que ces dépenses feront l'objet de prévisions budgétaires correspondantes en section d'investissement, et charge le Maire ou sa 1<sup>re</sup> Adjointe des formalités liées à cette décision.***

#### **Acquisition d'une tôle décorative pour le jardin du souvenir (délibération 2021-009)**

Le Maire rappelle que notre agent technique avait créé un modèle pour une installation en fer forgé pour le jardin du souvenir dans le cimetière du centre-bourg. Une fois ce croquis achevé, la réalisation sur tôle a été chiffrée par l'entreprise Serrurerie du Guiers en incluant des pièces en forme de feuilles et de joncs, pour un montant total de 1 190<sup>€HT</sup> (1 428<sup>€TTC</sup>). Le Maire précise que cela représente un coût mais que cela clôture les travaux d'aménagement du jardin du souvenir, et tient à remercier notre agent technique pour cette belle réalisation en relief qui représente un très beau projet.

***Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise SERRURERIE DU GUIERS pour la fourniture de d'un tôle en acier avec découpe selon croquis, de 60 pièces en forme de feuilles et de 40 pièces en forme de joncs, pour un montant total de 1 190<sup>€HT</sup> (1 428<sup>€TTC</sup>), Dit que ces dépenses feront l'objet de prévisions budgétaires correspondantes en section d'investissement, et charge le Maire des formalités liées à cette décision.***

#### **RH : renouvellement des renforts périscolaires et bonus en nature (délibération 2021-010)**

Le Maire précise qu'il s'agit de simples régularisations de contrats relatifs à 2 renforts périscolaires. Le premier en CDD concerne la 3<sup>ème</sup> garderie du soir (2h par jour scolaire) du 04 janvier au 05 février 2021 inclus, 2h par semaine scolaire pour les besoins d'entretien de la salle paroissiale (1h les mardis et 1h les mercredis) du 11 janvier au 05 février inclus et enfin le remplacement d'un agent périscolaire en formation du 04 au 12 janvier inclus pour un total de 4h sur la période, et celui du cuisinier prestataire extérieur du 07 au 12 janvier inclus pour un total de 12h sur la période.

Concernant le 2<sup>ème</sup> renfort périscolaire, il s'agit de prolonger la période de mise à disposition par le Centre de Gestion du 10 février au 09 avril 2021 inclus pour un total de 195h sur la

période pour le ménage de la mairie et de la salle du Clos de la Cure, pour la cantine et pour une des 2 premières garderie du soir.

Enfin, le Maire explique au Conseil avoir offert un colis gourmand à un renfort périscolaire mis à disposition par le Centre de Gestion au regard du fort investissement de cette personne qui n'a pas pu bénéficier de la prime de fin d'année puisqu'inéligible. Ce colis d'une valeur de 100,36<sup>€TTC</sup> a été pris à la Ferme des Saveurs. Madame LE GUILLOU ne s'y attendait pas, a été très surprise et remercie chaleureusement le Conseil de ce geste.

***Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve le renouvellement du CDD et de la mise à disposition par le Centre de Gestion des 2 renforts périscolaires comme détaillé ci-dessus, Valide l'achat d'un colis gourmand de remerciements pour un autre renfort périscolaire mis à disposition par le Centre de Gestion dans les conditions précisées ci-dessus, et charge le Maire des formalités liées à ces décisions.***

**RH : Modification de quotité d'un agent périscolaire** (délibération 2021-011)

Le Maire précise qu'il s'agit d'intégrer le quart d'heure supplémentaire effectué quotidiennement par Mme PEYRAUD-MAGNIN, agent périscolaire titulaire à temps non-complet, pour les besoins de la garderie du matin pour commencer à 7h30 contre 7h45 précédemment). Son temps de travail étant annualisé sur l'année, cela porte une modification à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 à 28,10 centièmes d'heures hebdomadaires annualisées contre 27,52 précédemment impactant donc le régime de retraite qui change donc à compter de cette date.

***Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve la modification du temps de travail de Madame PEYRAUD-MAGNIN, agent périscolaire titulaire à temps non-complet, pour porter sa quotité horaire à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, à 28,10 centièmes d'heures hebdomadaires annualisées, et charge le Maire des formalités liées à cette décision.***

Pour finir la partie Ressources Humaines, le Maire informe les conseillers de la demande de disponibilité formulée par la Secrétaire Générale pour se diriger vers une nouvelle carrière professionnelle. Le Maire confie ne pas être très à l'aise par rapport à cette situation mais est reconnaissante du travail et de l'investissement dont elle a su faire preuve et a donc décidé de valider sa disponibilité à partir du 13 mars pour une durée de 5 ans renouvelable dans la limite de 10 années sur l'ensemble de la carrière.

Aurélie BLAUD demande des précisions sur le principe de la disponibilité, le Maire explique les modalités et conséquences mais qu'il s'agit d'un droit des agents de la Fonction Publique Territoriale.

Le Maire précise que d'un commun accord, le solde des congés à épurer se prendra à compter du 1<sup>er</sup> mars avec donc un décalage de la prise d'effet de la disponibilité qui commencera le 13 mars 2021. Celle-ci termine donc fin février.

Le Maire précise que dès l'annonce de son souhait de quitter Romagnieu en septembre, une recherche de profils a été mise en place et a permis notamment d'avoir un bon contact avec une personne habitant Saint-André le Gaz, cependant, l'employeur ayant eu vent de ce projet, il s'est donné les moyens de la retenir, celle-ci ne donne donc pas suite à ce projet de mobilité. Le Centre de Gestion a donc été sollicité pour trouver quelqu'un de compétent assez rapidement et l'offre d'emploi a été relancée. En parallèle, le Maire a pris contact avec le prestataire extérieur déjà sollicité il y a quelques temps, pour dépanner au besoin en précisant qu'il faudrait limiter ses interventions au regard du coût que cela représente, Noël CASTE approuve en précisant que si le budget était à ce point extensible, la problématique ne se poserait peut-être pas.

Nathalie MORETTI demande s'il s'agit d'un poste à pourvoir à temps plein, Pierre GOLDIN demande si le poste est ouvert uniquement aux fonctionnaires. Le Maire explique que ce poste nécessite en effet un temps plein et que la particularité est surtout la connaissance de l'environnement territorial, la polyvalence, le besoin de veille juridique, la maîtrise de l'outil informatique, ... et qu'il faut donc quelqu'un de réactif et rapidement autonome. Le Maire précise que la Secrétaire Générale va gérer au maximum par anticipation en répondant à l'objectif fixé du vote des budgets avant de partir et d'anticiper les loyers, payes, téléalarme, ... tout ce qui peut être préparé à l'avance. Elle précise enfin que des candidatures arrivent et qu'une se détache déjà et semble prometteuse.

Le Maire conclut en précisant qu'il s'agit là du 1<sup>er</sup> gros défi de 2021 et souhaite une bonne continuation à Magali.

### **Convention de soutien aux projets de lectures publiques** (délibération 2021-012)

Le Maire expose à l'Assemblée le projet de convention proposée par le Département pour porter soutien aux projets communaux de lecture publique. Ce projet s'inscrit dans le plan lecture 2020-2026, et a pour objectif d'aider les communes qui ont une bibliothèque ? Le Département participe déjà beaucoup par le financement de la médiathèque départementale, des formations des agents du Patrimoine, ... Il s'agit donc d'aides similaires mais axées aussi sur la partie investissement selon les besoins et les projets des collectivités.

Le Maire propose donc de valider cette convention couvrant une période large allant jusqu'en 2026 en précisant que cela n'engage pas la commune sur la réalisation de projets et ne représente pas de coût non plus, mais permet simplement d'être éligible à ces aides financières en cas de besoin d'investissement.

***Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve la convention avec le Département portant soutien aux projets communaux de lecture publique, autorise et charge le Maire à signer ladite convention et des formalités liées à cette décision.***

### **Questions diverses**

- **PLUi** : Céline REVOL précise que les réunions publiques ont été annulées en présentiel mais les créneaux sont maintenus par les VDD pour mettre à disposition les supports qui devaient être projetés. Le Maire donne lecture du courrier des VDD informant de cette décision en précisant qu'il lui paraît compliqué d'organiser une réunion publique par ce biais, ce choix lui semblant motivé par l'avancée de la procédure pour éviter de ralentir une fois de plus les formalités administratives de ce PLUi. Régine COMBE ajoute que cela doit dépendre de la forme prévue pour cette mise à disposition en ligne, si un forum est prévu pour assurer les échanges. Le Maire rappelle que tout le monde n'a pas forcément accès aux outils informatiques pour cela et signale qu'encore de nombreuses personnes se manifestent pour se questionner sur le devenir de leur terrain et ce malgré les nombreuses communications (vœux, bulletins, ...) laissant apparaître que certains semblent encore penser que le droit à la construction est pérenne, ce qui n'a jamais été le cas.

- **INSEE** : Céline REVOL annonce les derniers chiffres de population communiqués par l'INSEE portant la population de Romagnieu de 1 611 à 1597 habitants. Sur l'année 2020 on comptabilise sur la commune 5 mariages, 18 naissances et 13 décès. Pierre GOLDIN suppose que cette baisse démographique est donc due à des déménagements.

- **Urbanisme** : Le Maire donne un bilan de l'activité du service urbanisme avec, sur l'année, 23 Permis de Construire, 54 demandes de travaux (DP), 17 certificats d'urbanisme (CUb) liés à un projet défini et 51 certificats d'urbanisme de simple information, une belle activité au niveau de l'urbanisme encore cette année.

- **Lotissement des Frêchères** : Le Maire présage de bonnes résolutions sur le lotissement des Frêchères suite à une recherche active de moyens pour dynamiser les ventes de ce lotissement.

En novembre le Maire a reçu de potentiels acquéreurs qui s'avéraient travailler dans l'immobilier. Ces échanges ont permis de mettre en place un projet de collaboration pour offrir une prestation « clef en main » par 2 sociétés distinctes en précisant que la commune ne donnait pas de mandat d'exclusivité, que le montant des lots n'était pas négociable, l'ensemble a été bien perçu. Le Maire a donc d'ores et déjà signé un mandat simple avec la société CCMI, il s'agit surtout d'un engagement moral, puisque cela ne change rien pour nous, la société se rémunérera au taux de 6% du projet, payable par l'acquéreur, il s'agit donc d'une opération totalement neutre pour nous. Dans la foulée un 2<sup>ème</sup> rdv similaire avec la société Maison France Confort, sous les mêmes conditions, a permis de convenir du même type d'accord, sachant qu'ils ont déjà une visite de prévue vendredi. Pour finir, le Maire précise qu'il reste 11 lots disponibles. Régine COMBE souhaite revenir sur l'orthographe du nom du lotissement et notamment les accents puisqu'une différence apparaît entre le chemin des Fréchères et le lotissement des Frêchères. Le Maire répond que c'est l'orthographe apparaissant sur les actes administratifs et juridiques qui fait foi et confirme donc la bonne orthographe du lotissement des Frêchères.

Yves DURET demande si d'autres sociétés qui se sont manifestées pour ce type de mandat de vente, le Maire répond par la négative mais trouve cela déjà satisfaisant et surtout encourageant.

Bernard PIERRE s'interroge sur les tarifs par rapport au marché, ce qui pourrait expliquer l'absence de candidats à l'acquisition, Céline REVOL répond qu'il s'agit plutôt d'une problématique liée au terrassement, en effet, nous avons des candidats mais qui font face bien souvent à la réticence des constructeurs à travailler sur des terrains en dénivelés, et les mentalités ayant évoluées, la demande actuelle porte plus sur des projets « clefs en main ».

Chantal PEGOUD précise que les superficies sont peut-être un peu grandes par rapport au besoin actuel.

Le Maire conclut en accord avec l'Assemblée qu'il s'agit d'une bonne idée et que cela permettra sûrement de relancer les ventes.

- Centre de Service Militaire Volontaire (CSMV) : Le Maire informe l'Assemblée d'une note du Ministère des Armées ayant pour objet l'insertion socio-professionnelle des jeunes adultes en difficulté. Ce service Militaire Volontaire s'adresse à un public de 18 à 25 ans en décrochage scolaire, éloigné du marché de l'emploi pour proposer une formation humaine et comportementale, une remise à niveau scolaire et informatique, une formation professionnelle qualifiante et enfin une formation à la conduite, tout en bénéficiant de la gratuité du logement et d'une rémunération. Ce parcours s'échelonne sur une période de 8 à 12 mois et est basé sur la commune d'Ambérieu en Bugey. Le Maire estime que tout jeune en décrochage ou échec scolaire, mériterait d'être orienté sur ce dispositif. Une communication sera effectuée en ce sens sur notre site internet. Le Conseil trouve qu'il s'agit là d'une très bonne initiative.

- Ferme photovoltaïque : Le Maire rappelle ce sujet déjà abordé lors du précédent Conseil pour préciser qu'une nouvelle société a été reçue pour ce type de projet au niveau de l'ancienne carrière, le long de l'autoroute. La mairie n'est pas propriétaire mais peut être facilitatrice pour ce projet. Ces protagonistes avaient déjà été reçus en 2019 et ont évolué depuis. Il s'agit à présent d'une collaboration entre 3 entités, 2 sociétés qui fusionnent et le propriétaire du terrain. La seule problématique est le règlement du zonage qui doit permettre ce type d'installation (NPV). Le Maire a donc contacté les services des VDD qui se montrent réticents en arguant que ce type de projet n'est pas prévu. Un rendez-vous a donc été demandé avec la Présidente des VDD pour mettre en cohérence le discours politique sur les énergies durables, le PCAE (Plan pour la Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles) et ce refus de prendre en compte ce type de projet surtout quand il est question d'un terrain en friche et non-entretenu.

Noël CASTE s'interroge sur le tracé de la ligne Lyon-Turin sur ce secteur, le Maire répond qu'il n'y a qu'une petite partie en bout du terrain qui est concerné, et précise que la localisation est importante et se révèle être un point stratégique qui rend le site justement très intéressant.

Nathalie MORETTI s'interroge sur l'entretien prévu sur la ferme photovoltaïque et son impact environnemental, à titre d'exemple, certains sites ont pris l'option du pastoralisme avec une tonte naturelle par les moutons, Chantal PEGOUD précise qu'il s'agit ici d'un terrain en gravière.

Yves DURET demande si un risque de voir émerger un mouvement écologique ne devrait pas être envisagé, Céline REVOL précise qu'une instruction administrative de ce type de projet s'étale sur 4 ans et inclut une concertation avec les acteurs environnementaux.

- Bibliothèque : Le Maire fait part des modifications de l'horaire d'ouverture de la bibliothèque pendant le couvre-feu se concrétisant par une fermeture à 17h30 le vendredi.

- COVID : Le Maire fait part d'une note de la Préfecture pour la campagne de vaccination à destination des personnes âgées de plus de 75 ans. Il est demandé, par le biais de cette note, aux communes de se rapprocher du public cible pour les aider à s'inscrire sur les sites de vaccination. Le Maire souhaite néanmoins tempérer cette action en raison de la saturation des centres de vaccination.

Bernard PIERRE demande où sont localisés les centres de vaccination, le Maire répond qu'ils sont ouverts aux centres hospitaliers de la Tronche, de Vienne, de Fontaine et de Saint-Marcellin, le Maire donne lecture de la liste des centres de vaccination et communique le numéro vert national mis en place pour tout renseignement : 0800 009 110. De même, le site internet [www.sante.fr](http://www.sante.fr) référence tous les centres de vaccination. Enfin, en cas de question sur les questions sanitaires, une adresse de courriel est mise à disposition : [ars-dt38-crise@ars.sante.fr](mailto:ars-dt38-crise@ars.sante.fr).

Noël CASTE trouve judicieux de faire communication de ces informations sur notre site internet, le Maire répond que le nécessaire a été fait.

- Commission Finances : Le Maire informe les membres de cette commission des dates retenues pour la préparation du budget : le mercredi 27 janvier à 18h30 pour la partie investissement, le 3 février pour la partie fonctionnement et le 10 février pour synthétiser le budget global.

- Espace Naturel Sensible (ENS) : Marc RIBET précise que l'étang des nénuphars est à présent visible de la route, la barrière a été refaite et le sentier va bientôt commencer.

- SDIS38 : Marc RIBET en sa qualité de membre administrateur du SDIS, a participé à une réunion de présentation du SDIS à l'État-Major de Fontaine. L'entité comprend 3 sites principaux, l'État-Major, une plateforme logistique à Voiron, et un centre de formation. Les ressources humaines comptabilisent 5 720 agents dont 250 Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP), 4 650 Volontaires (SPV) dont 2 sur la commune, sans compter le personnel administratif. Les activités s'orientent à 80% sur des missions de Secours à Personnes et 10% sur la mission de lutte contre l'incendie. En 2020, ce sont 40 000 appels reçus et 57 082 victimes prises en charge donc environ 1 mission toutes les 7 minutes.

- Cloches de l'église : Yves DURET précise que les heures n'étaient pas marchées par la sonnerie, ce qui a nécessité de se rendre sur place. A cette occasion, il a pu faire le constat du besoin de refaire le plancher sous les cloches et de nettoyer l'escalier d'accès au grenier de l'église.

- Incident sur support d'illuminations : Yves DURET précise avoir pris rendez-vous demain avec la société EIFFAGE pour la gestion du poteau cassé suite à un AVP et pour l'implantation d'un nouveau support d'illuminations. La société BLACHERES va de même se rendre sur place pour le motif d'illumination détérioré dans le cadre de l'AVP pour établir un devis qui sera ensuite transmis à l'assurance.

- Fibre Optique : Noël CASTE précise que les travaux ont commencé au niveau de Vulpian en passant par bois du Fayet. Ce chantier a pu avancer car 2 équipes supplémentaires, initialement prévues sur le tronçon de Haute-Savoie, ont été redirigées sur ce chantier en raison des conditions climatiques.

- Travaux d'élagage : Régine COMBE s'étonne de l'absence de broyage des végétaux issus des travaux d'élagages au niveau du chemin de la Massotte. Tous les branchages ont été déposés sur le côté, dégradant le paysage. Elle demande donc que soit connue la plus-value de l'option broyage.

Fabrice DANNA, de retour à 21h37, prend part à l'Assemblée portant ainsi complétude du Conseil.

Le Maire poursuit en répondant à Régine COMBE pour préciser que cet élagage s'est fait la semaine de Noël, que les agents étaient alors mobilisés sur les chemins pour les besoins de curage des fossés et tout cela en période de congés. Effectivement l'option broyage n'a pas été chiffrée mais la période n'étaient pas opportune, cependant cette option pourra être envisagée une prochaine fois en prenant en compte la masse de travail et donc en prévoyant de dégager du temps et mobiliser les bonnes volontés pour avoir des bras pour cela en rappelant que bien souvent il s'agit d'arbres de terrains privés, ce qui rend la gestion plus délicate.

- Boîte de centralisation des courriers de la poste : Aurélie BLAUD signale que la boîte aux lettres de la Poste sur le bâtiment de l'école est inaccessible. Il est précisé que cet équipement est en attente de renfort de fixation.

- Radar pédagogique : Pierre GOLDIN signale que le nouveau radar pédagogique au niveau de Priolaz ne fonctionne toujours pas. Bernard TRILLAT précise qu'il a été changé par les VDD, ce soir il fonctionnait.

- Flash-Infos communal : Chantal PEGOUD tient à remercier les conseillers pour la distribution du Flash-info qui semble avoir été apprécié.

Prochain conseil le mercredi 17 février 2021 à 19h pour le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h50 en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à tous.

Vu pour être affiché et publié le 29 janvier 2021 en dehors des prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Maire, Céline REVOL**

